

RAPPORT DU RESPONSABLE DU DOSSIER DES ASSURANCES 2016-2017

MISE À JOUR DE L'ONGLET « ASSURANCES » SUR LE SITE DE LA FRUQ

Une mise à jour au 1^{er} juillet 2017 a été effectuée dans le diaporama : « *Vos assurances à la retraite* ». Le régime « Privilège » de la SSQ a été ajouté à la présentation. De plus, j'y ai résumé les principaux avantages de la couverture offerte par l'AQRP-La Capitale. :

- Les médicaments prescrits, non remboursés par la RAMQ sont remboursés de 85 % à 100 % selon certaines conditions;
- La majorité des frais admissibles sont remboursés à 70 %;
- La taxe provinciale de 9 % n'est pas ajoutée aux taux;
- Les frais admissibles excédant 1 000 \$ par contrat au cours d'une année civile sont remboursés à 100 %;
- La durée de la couverture d'assurance voyage est de 45 jours par voyage;
- L'assurance annulation de voyage est de 5 000 \$.

Je peux présenter et commenter ce diaporama aux membres des associations qui en font la demande. C'est un service offert sans frais par la FRUQ.

DEMANDES DES RETRAITÉS ET DE LEURS ASSOCIATIONS

Au cours de la dernière année, j'ai répondu à une douzaine de demandes de retraités qui me demandaient conseil au moment où ils atteignaient l'âge de 65 ans ou au moment où ils commençaient leur retraite. À l'aide des documents préparés par la FRUQ et en tenant compte de leurs besoins, j'ai été en mesure de les conseiller et de les diriger vers le diaporama offert sur le site de la FRUQ. Je suis disponible pour présenter ce document à vos membres, si vous le souhaitez. La FRUQ assume les frais associés à cette présentation.

RÉUNIONS DU COMITÉ RÉSEAU DES ASSURANCES COLLECTIVES (CRAC)

Assemblée du 16 décembre 2016

En assurance vie, l'année 2015-2016 s'est terminée avec un surplus de 65 080 \$. Le surplus au 31 mai 2016 est de 463 762 \$.

En assurance-maladie, l'année 2015-2016 s'est terminée avec un déficit de 287 817 \$. Le surplus au 31 mai 2016 est de 0 \$.



Assemblée du 12 mai 2017

Le renouvellement des polices d'assurance vie et accident est accepté. Une augmentation de la prime en accident-maladie et une diminution en assurance Vie sont constatées. Le tableau qui suit indique les nouvelles primes au 1^{er} juin 2017, elles seront en vigueur jusqu'au 31 mai 2018.

Accident maladie		Prime mensuelle incluant taxes (part du retraité)	Hausse (baisse) par rapport à l'année précédente
	Individuel	79.98 \$	2.70 \$
	Monoparental	111.99 \$	3.79 \$
	Couple	159.99 \$	5.41 \$
	Familial	192.00 \$	6.19 \$
Vie		0,1207 \$/1 000 \$ du salaire au départ	(0.0312 \$)

RÉUNIONS DU CARTEL INTERSYNDICAL SUR LES RÉGIMES DE RETRAITE ET LES ASSURANCES COLLECTIVES (CIRRAC)

J'ai peu assisté aux réunions de CIRRAC cette année, les discussions ne portaient, pour l'essentiel, que sur le régime de retraite.



Pierre Laplante
Responsable du dossier des assurances